REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE RIOM

(PUY-DE-DOME)

*

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal du Conseil Municipal : 33

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de Conseillers présents ou représentés :

33

Nombre de votants :

33

Date de convocation :

22 septembre 2020

Date d'affichage :

5 octobre 2020

L'AN deux mille vingt, le **28 septembre** le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 22 septembre, s'est réuni en session ordinaire, à 19 heures 00, à la Salle Dumoulin, sous la présidence de **Monsieur Pierre PECOUL, Maire**

PRESENTS :

Mme ACKNIN, MM. BAGES, BALLET, Mme BERTHELEMY, MM. BOISSET, BOUCHET, BRAULT, CHASSAING, DE ROCQUIGNY, DESMARETS, DUTRIAUX, Mme FEUERSTEIN, M. GRENET, Mme GRENET, M. LARRAUFIE, Mmes LYON, MOURNIAC-GILORMINI, NIORT, M. PAILLONCY, Mme PIRES-BEAUNE, MM. RAYNAUD, RESSOUCHE, Mmes ROUSSEL, STORKSEN, TOVAR, VAUGIEN, VEYLAND, M. VERMOREL.

ABSENTS :

Mme Françoise LAFOND, Conseillère Municipale Déléguée
a donné pouvoir à Pierre DESMARETS

Mme Suzanne MACHANEK, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Monique STORKSEN

Mme Karine PARRAIN, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Charles BRAULT

M. Mickaël SEMANA, Conseiller Municipal Délégué
a donné pouvoir à Pierre CHASSAING

<> <> <> <>

Secrétaire de Séance : Monique STORKSEN

S.P. RIOM
01 OCT. 2020
PUY-DE-DOME

COMMUNE DE RIOM

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2020

QUESTION N° 34

OBJET : Rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement : exercice 2019

RAPPORTEUR : Anne VEYLAND

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n°96-142 du 21 février 1996 relative à la partie législative du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2224-5 ;

Vu le décret n°95-635 du 6 mai 1995 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement ;

Vu le décret n°2007-675 du 2 mai 2007 pris pour application de l'article L.2224-5 et modifiant les annexes V et VI du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis favorable de la Commission Consultative des Services Publics Locaux réunie en date du 10 septembre 2020,

Considérant l'obligation introduite par la loi de présenter au Conseil Municipal les conditions techniques et financières dans lesquelles les services publics de l'eau et de l'assainissement de l'exercice précédent sont exploités,

Considérant que la Commune de RIOM reste la collectivité compétente en matière d'eau et d'assainissement pour l'exercice 2019, le transfert de ces compétences n'étant effectif qu'à compter du 1er janvier 2020,

Sur la base du rapport d'activité remis par le délégataire, les services ont établi le rapport annuel correspondant sur le prix de l'eau et de l'assainissement pour l'exercice considéré,

Ce rapport est présenté aux conseillers et annexé à la présente délibération.

Il rappelle notamment :

- L'approvisionnement en eau potable est assuré par le SAEP Région de Riom et l'eau provient essentiellement du captage de Volvic et du Gargouilloux (respectivement 91,7 et 8,3 % en 2019) ;

01 OCT. 2020
PUY-DE-DOME

- Qualité des eaux : 100% de conformité bactériologique et 96,8% de conformité physico-chimique sur 94 prélèvements ;

- Il est à noter que le volume d'eau produit, subit en 2018 une nouvelle baisse de 4,7% par rapport à 2018 (soit 78.230 m^3 en moins), qui s'explique essentiellement par une diminution des volumes consommés couplée à une réduction des pertes d'eau ;

- Le descriptif détaillé, rendu obligatoire par le décret « fuites » n°2012-97 du 27/01/2012, est constitué (indice évalué à 112/120) et permet de répondre au seuil minimum requis de 40/120 ;

- Le rendement de réseau pour l'année 2019 est à nouveau en amélioration par rapport à 2018 (75,8% au lieu de 74,5% en 2018), et respecte ainsi le seuil minimum réglementaire (fixé à 70,1% pour 2019) ; il s'explique notamment par :
    - une baisse de la production (- 78 230 m^3 par rapport à 2018) ;
    - une nouvelle diminution globale des pertes d'eau : près de 40.000 m^3 perdus en moins par rapport à 2018 (soit – 10%) et environ 260.000 m^3 perdus en moins par an par rapport à 2015). Néanmoins, les fuites les plus importantes sont toujours sur les secteurs 4 (Centre-Ville / Planchepaleuil) et 7 (Maréchat / Moulin d'Eau / la Varenne), puisqu'elles représentent à elles seules deux tiers du volume global perdu. La mise en place d'une sous-sectorisation du secteur 7 (compteur posé au niveau du giratoire route d'Ennezat), ainsi que les travaux réalisés rue du Moulin d'Eau et la pose de prélocalisateurs permanents sur le secteur 4 en 2019, devraient permettre à court terme d'intervenir plus efficacement sur ces secteurs à fort enjeu et permettre de réduire considérablement ces pertes d'eau ;
    - le respect global du programme de travaux de renouvellement ciblé des réseaux (remplacement des conduites et branchements vétustes) permettant de maintenir un taux de renouvellement à un niveau satisfaisant (1,08% en 2019). Ces investissements étant financés par la redevance d'eau, la Collectivité s'est positionnée dès 2015 sur une augmentation du prix de l'eau (+ 0,07 € en 2016 puis + 0,03 € en 2017) puis sur un maintien du prix pour 2018 et 2019.

- Le schéma directeur d'assainissement adopté conjointement avec celui de l'eau, a conduit la Collectivité à améliorer sensiblement le taux de renouvellement pour atteindre un taux très satisfaisant en 2018 (1,34%) mais qui baisse en 2019 pour se fixer à 1,07%, les travaux ayant porté uniquement sur des mises en conformité des branchements rue du Moulin d'Eau ;

- Les durées d'extinction de la dette pour chacun des deux budgets annexes restent inférieures à 3 ans ;

- Les interventions d'exploitation : les interventions du fermier en 2019 respectent globalement les exigences annuelles du contrat d'affermage (en moyenne sur la durée du contrat) ;

La facture d'eau d'un abonné-type consommant 120 m^3/an, fait apparaître pour 2020 un coût de 3,16 €/m^3 TTC, abonnement compris (soit 0,6% par rapport à 2019). Cette augmentation s'explique par l'ajustement de la surtaxe d'assainissement syndical suite à la contractualisation d'une nouvelle délégation de service public et la prise en compte des investissements sur la filière « boues » de la station d'épuration.

Le Conseil Municipal est invité à :

- **prendre acte du rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement, relatif à l'exercice 2019,**

- **dire que le rapport est consultable en Mairie pendant au moins les quinze jours suivants le Conseil Municipal.**

LE CONSEIL MUNICIPAL A PRIS ACTE

RIOM, le 28 septembre 2020

Le Maire,

Pierre PECOUL

VILLE DE RIOM
MAIRIE
(PUY-DE-DOME)

S.P.
01 OCT. 2020
PUY-DE-DOME

S.P. RIOM
01 OCT. 2020
PUY-DE-DOME

Rapport sur le Prix et la Qualité des Services (R.P.Q.S.) d'Eau et d'Assainissement

Exercice 2019

CCSPL du 10/09/2020

RIOM

Facture -type de 120 m³

OBJET DE LA FACTURATION	2020 Prix Unitaire	2020 Montant	2019 Prix Unitaire	2019 Montant	Evolution 2020/2019	Organisme
EAU POTABLE						
Abonnement annuel	- €	- €	- €	- €	0,0%	SEMERAP
Surtaxe communale (€/m³)	0,49000 €	58,80 €	0,49000 €	58,80 €	0,0%	Ville de RIOM
Part fermière (€/m³)	0,36308 €	43,57 €	0,35750 €	42,90 €	1,6%	SEMERAP
SAEP de la Région de Riom (€/m³)	0,58000 €	69,60 €	0,58000 €	69,60 €	0,0%	SAEP Région Riom
Lutte contre la pollution (€/m³)	0,23000 €	27,60 €	0,23000 €	27,60 €	0,0%	Agence de l'Eau
TOTAL HT		199,57 €		198,60 €		
TVA (5,5 %)		10,98€		10,94 €		
TOTAL TTC		210,55 €		209,84 €	0,3%	
Prix TTC/m³ du service de l'eau (D102,0)		1,755 €		1,749 €		
ASSAINISSEMENT						
Abonnement annuel	- €	- €	- €	- €	0,0%	SEMERAP
Surtaxe communale (€/m³)	0,27000 €	32,40 €	0,27000 €	32,40 €	0,0%	Ville de RIOM
Part fermière - SEMERAP (€/m³)	0,19262€	23,11 €	0,18994 €	22,79 €	1,4%	SEMERAP
Assainissement syndical - SIARR (€/m³)	0,27000 €	32,40 €	0,32000 €	38,40 €	- 15,6%	SIARR
Assainissement syndical: part fermière(€/m³)	0,39780 €	47,74 €	0,33850 €	40,62 €	17,5%	LDE
Redevance modernisation réseaux (€/m³)	0,15000 €	18,00 €	0,15000 €	18,00 €	0,0%	Agence de l'Eau
TOTAL HT		153,65 €		152,21 €		
TVA (10 %)		15,37 €		15,22 €		
TOTAL TTC		169,02 €		167,43 €	0,9%	
Prix TTC/m³ du service d'assainissement (D204,0)		1,410 €		1,395 €		
TOTAL GENERAL TTC		379,56 €		377,27 €	0,6%	
Prix global TTC/m³ abonnement compris		3,160 €		3,144 €		

Gestion des contrats d'affermage

- La SEMERAP est titulaire des contrats d'affermage pour les services d'eau et d'assainissement depuis le 01/11/2018 pour une durée de 3 ans, prolongés jusqu'au 30/09/2021 par convention.

*** ***

- Investissements à la charge de la Collectivité
  - ✓ Renouvellement de réseaux / branchements
  - ✓ Extensions / renforcements de réseaux

*** ***

- Exploitation à charge du fermier
  - ✓ Gestion des usagers / facturation / branchements
  - ✓ Réparations, débouchages
  - ✓ Campagnes de recherche de fuites
  - ✓ Renouvellement des compteurs
  - ✓ Renouvellement des équipements électromécaniques

Synoptique
Service Public d'eau Potable

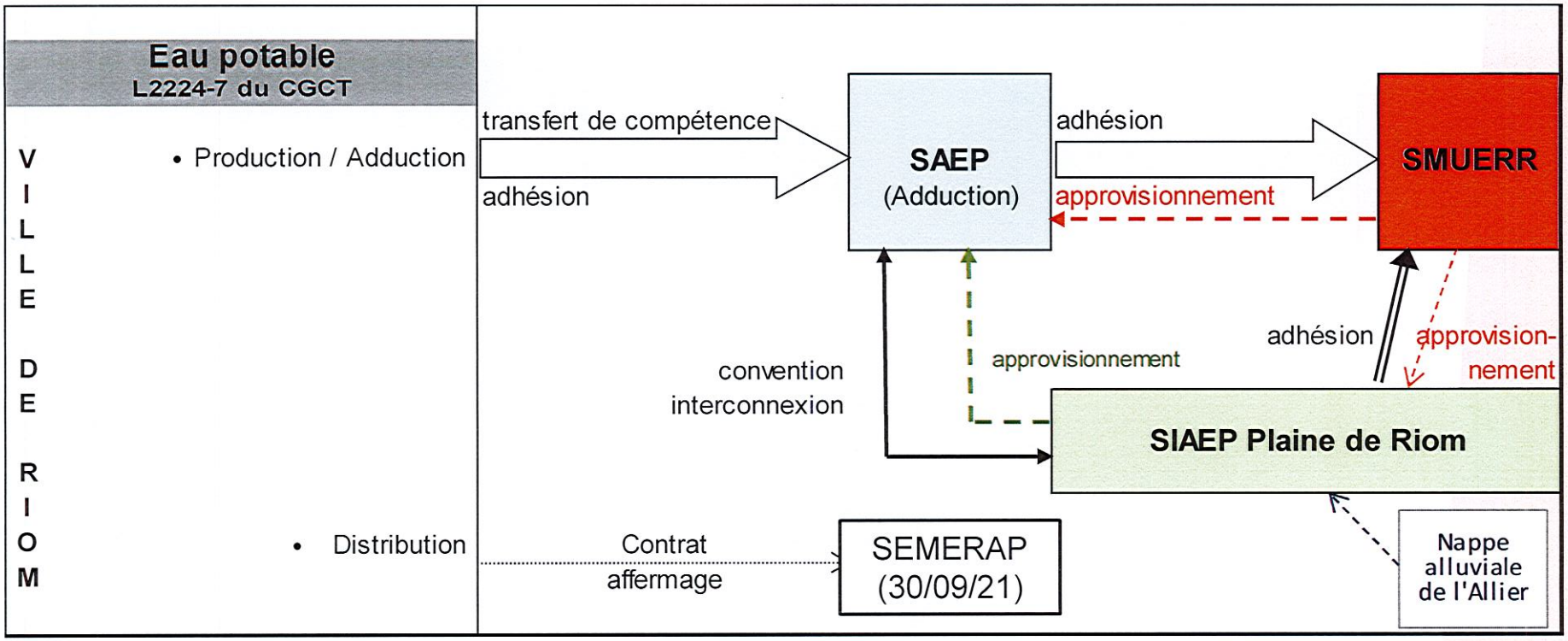

Définitions :
SAEP = Syndicat d'Adduction d'Eau Potable de la région de Riom
SMUERR = Syndicat Mixte des Utilisateurs d'Eau de la Région de Riom
SIAEP = Syndicat intercommunal d'Alimentation en Eau Potable des communes de la Plaine de Riom

Service Public d'Eau Potable
Description sommaire des réseaux

- ✓ Linéaire de réseau de distribution : 128 152 ml
- ✓ Abonnés : 9 221 abonnés (+ 0,7%) pour 6 958 compteurs
- ✓ Branchements : 1 197 restants en plomb (soit 17,2 %)
- ✓ Pas de réservoir d'eau (SAEP)
- ✓ 9 secteurs de distribution
- ✓ Indice de gestion / connaissance patrimoniale : 112 /120
- ✓ Assiette de facturation 2019 : 1.164.732 m^3

Taux de renouvellement du réseau : 1,08 % (identique à 2018)
(1325 ml en 2019 pour un montant de 572 849 € HT)

Service Public d'eau Potable
Synthèse des volumes

Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2019 :

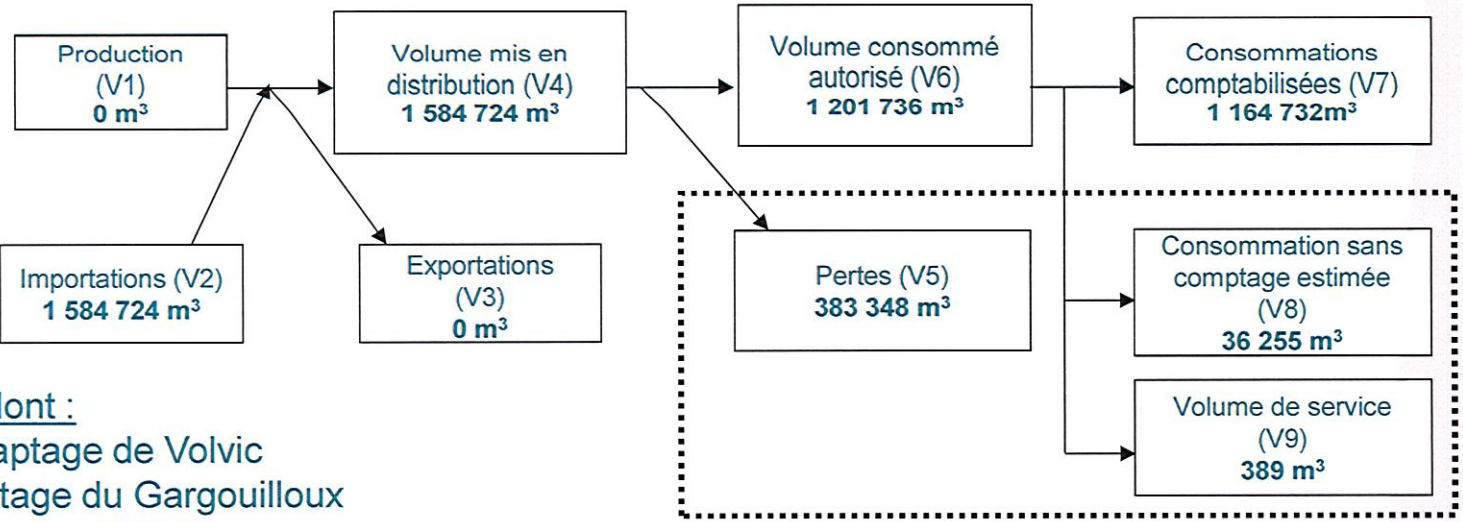

Importations (V2) dont :
1.453.339 m³ du captage de Volvic
131.385 m³ du captage du Gargouilloux
0 m³ de l'interconnexion SIAEP

PERFORMANCES DU RESEAU	Exercice 2019	Exercice 2018
Rendement du réseau en % (P104.3)	75,8	74,5
Volume vendu sur volume mis en distribution en %	73,5	72,3
Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)	9,0	9,9
Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)	8,2	9,1
Indice linéaire de consommation (VP.224)	25,6	26,6

Historique des rendements

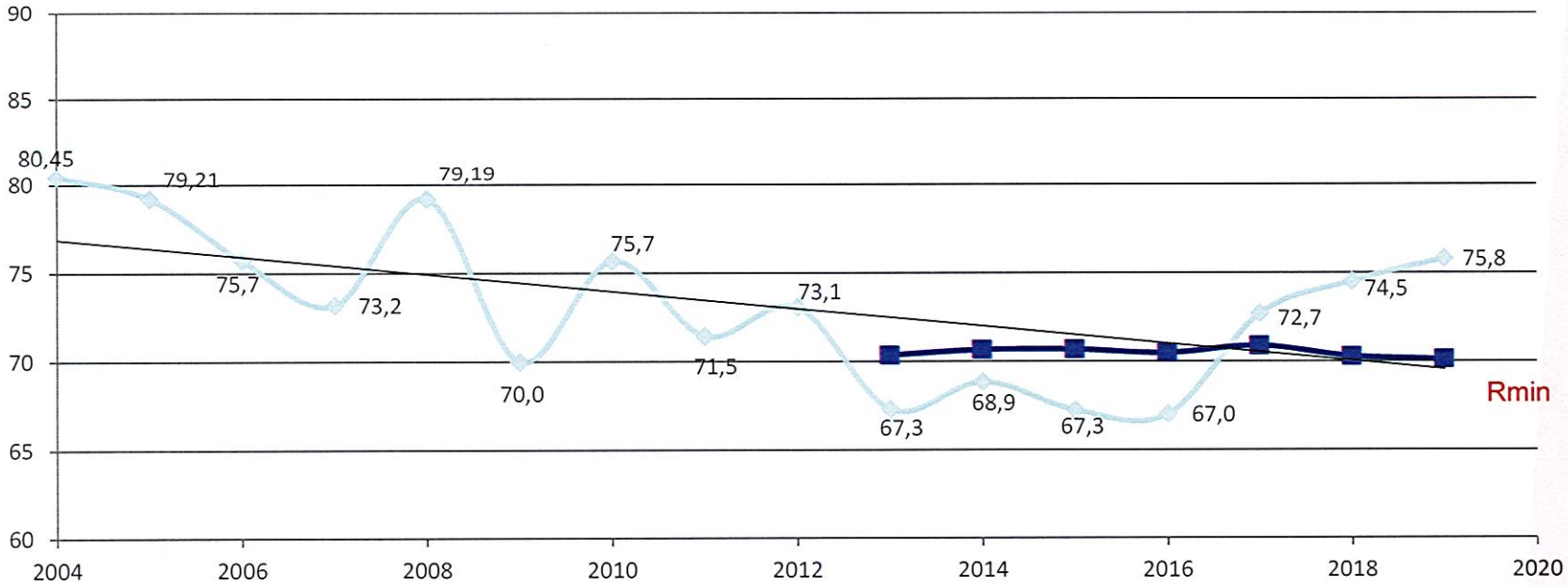

Une amélioration du rendement pouvant s'expliquer par :

- ✓ Une augmentation des consommations (≈ -3%)
- ✓ Le maintien du taux de renouvellement des réseaux à environ 1 %
- ✓ Une meilleure connaissance patrimoniale
- ✓ Une amélioration dans la recherche des fuites couplée à la sectorisation

Evolution du taux de renouvellement (AEP)

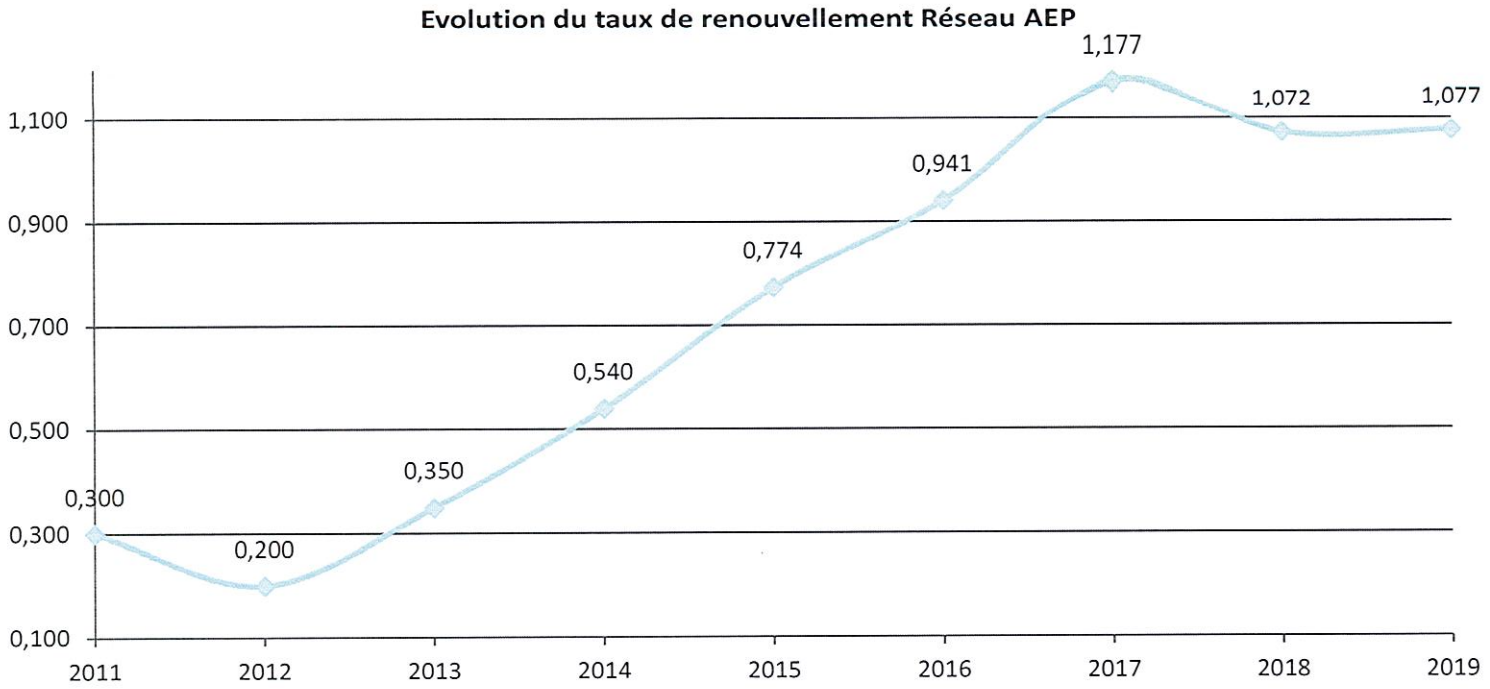

Rendement du réseau d'eau potable

- Rendement 2019 = 75,8 % > R_{min} (70,1%)
- Indice linéaire de pertes ILP = 8,2 m^3/j/km

⇒ ***LE CA FIXE COMME OBJECTIF AU FERMIER, D'ATTEINDRE UN RENDEMENT DE 75 % À COMPTER DE 2020***

⇒ ***OBJECTIF ATTEINT***

Données issues de la sectorisation

Secteurs	Périmètre	2019		2018	
		Pertes d'eau brutes (m^3)	Rendement brut	Pertes d'eau brutes (m^3)	Rendement brut
1	St Don / Martres de Madargue / Charmettes / Layat Ouest	47 721	77,2%	63 707	67,9%
2	PEER / La Gravière / ZAC Layat	18 727	71,7%	15 165	74,9%
3	Croix de Fer	4 952	71,9%	3 830	77,1%
4	Petite Provence / Centre-Ville / Layat est / Planchepaleuil / gare	148 362	69,9%	207 596	64,5%
5	Beaumettes / Couriat	26 050	76,3%	29 209	69,4%
6	Couriat sud / MSD	33 377	76,8%	15 004	89,7%
7	Varenne / Maréchat / Moulin d'Eau / Petite Vendée	158 963	59,8%	119 525	68,1%
8	Riom Est et extérieur	11 994	55,1%	11 227	51,8%
9	Route Clermont, Couriat Est	7 565	93,8%	45 303	72,1%
	Total	457 711		510 566	

Les interventions de la SEMERAP

	2019	2018
Réparations sur réseau (u)	20	19
Réparations sur branchements (u)	104	88
Temps de recherche de fuites (h)	452	385
Nombre de fuites détectées (u)	48	70
Branchements neufs (u)	90	67
Compteurs renouvelés (u)	199	105

Qualité de l'eau

94 prélèvements effectuées par l'ARS et la SEMERAP en 2019 :

- 100 % des analyses bactériologiques conformes,
- 96,8% des analyses physico-chimiques conformes,

Synoptique
Service Public d'Assainissement

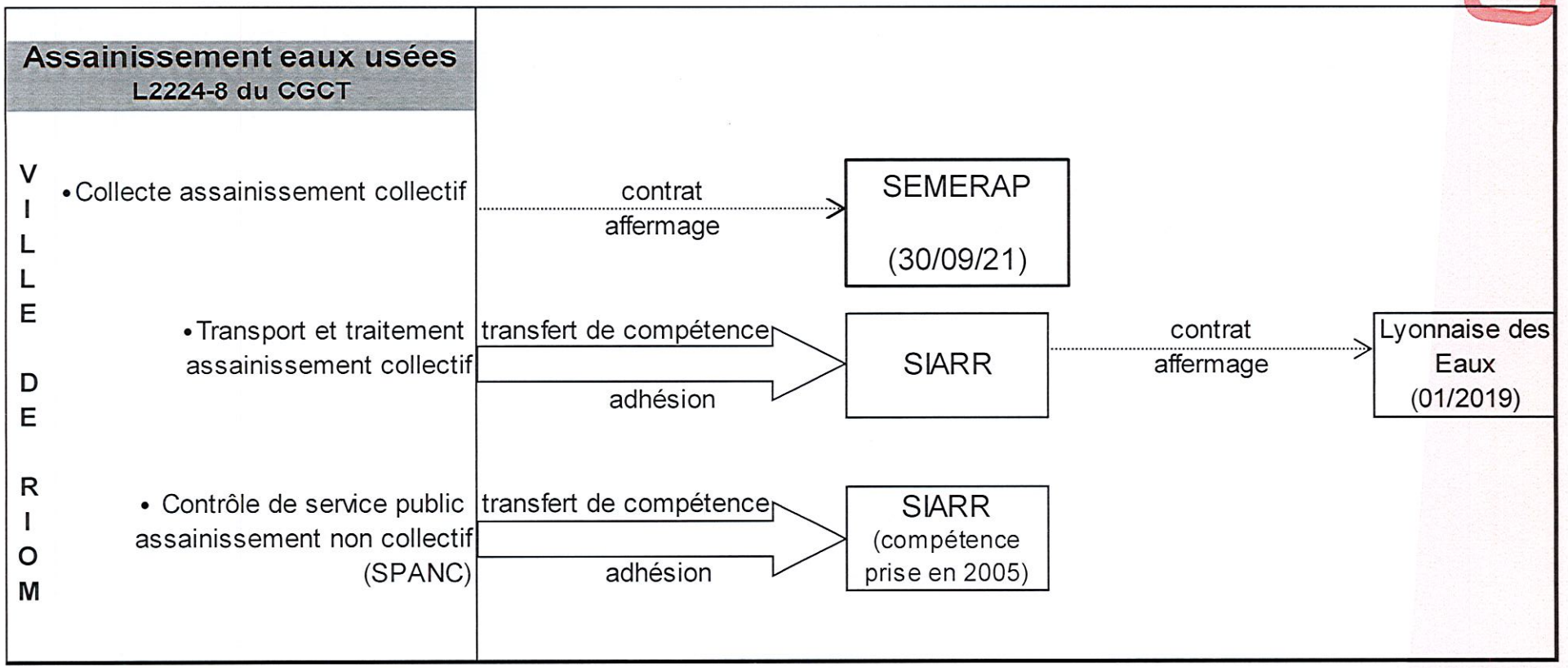

Définition :
SIARR = Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région de Riom

Service Public d'Assainissement
Description sommaire des réseaux

- ✓ Abonnés : 8.813
- ✓ Assiette de facturation 2019 : 920.400 m3
- ✓ Linéaire : 171.230 m (EU/EP) dont
  - ✓ 76.435 m EU Séparatif
  - ✓ 12.063 m EU Unitaire
  - ✓ 84.097 m EP

  } Soit 86% de réseau séparatif
- ✓ 15 postes de relèvement
- ✓ 17 déversoirs d'orages
- ✓ Indice de gestion et de connaissance patrimoniale : 103 /120
- ✓ Taux de renouvellement : 1,07 % (contre 1,31% en 2018)

  210 ml (rue du Moulin d'Eau) pour un montant de 408.138 € HT

Evolution du taux de renouvellement (Assainissement)

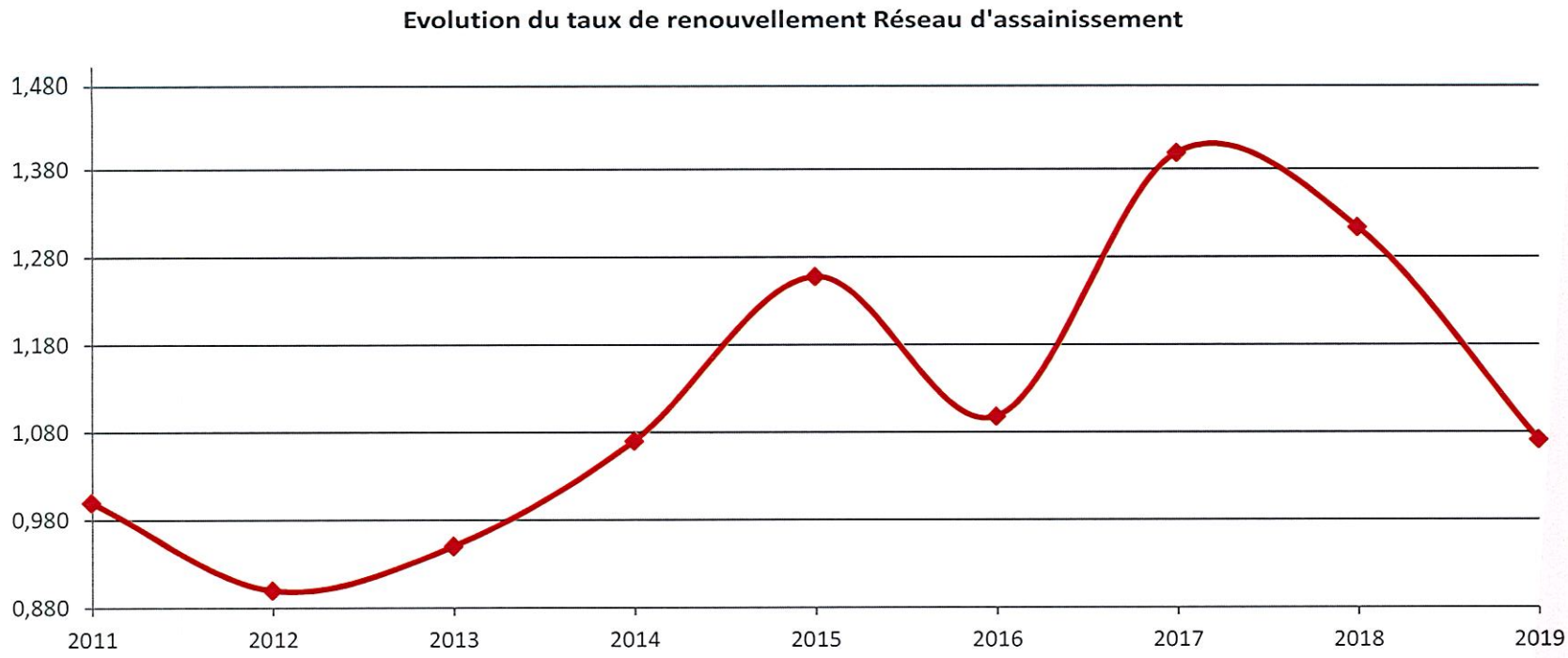

Les interventions de la SEMERAP

	2019	2018
Réseau EU (ml)	16145	12652
Réseau EP (ml)	2941	0
Points noirs (ml)	6193	3600
Inspections télévisées (ml)	1695	1281
Avaloirs (u)	2620	1847
Déversoirs d'orage (u)	64	51
Dessableur de Chazerat (u)	4	3
Postes de relèvement (u)	28	28
Nombre de réparations (u)	33	41
Contrôles de conformité (u)	228	37
Branchements neufs (u)	28	28